



**HARAS**  
**NATIONAL**  
HENNEBONT  
Syndicat Mixte

## COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

Séance du mardi 11 avril 2023

### PROCES-VERBAL

\*\*\*\*\*

Suite à la convocation en date du 30 mars 2023, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 avril 2023 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

**Etaient présents :**

Gaëlle LE STRADIC, André HARTEREAU, Stéphane LOHEZIC, Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON, Laurent DUVAL, Claudine CORPART, Ronan LOAS

**Absentes excusées :**

Anne GALLO, Delphine ALEXANDRE, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO

*Départ de Ronan LOAS au cours de l'examen de la question n° 1*

\*\*\*\*\*

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2023**

*Fabrice LEBRETON n'a pas participé au dernier comité syndical, et souhaite s'abstenir.*

*Le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité, avec 6 voix pour et 1 abstention.*

## **2. MODALITES D'ORGANISATION DES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL EN VISIOCONFERENCE**

Le comité syndical a décidé, par délibérations des 15 décembre 2020 et 11 février 2021, de confier au Président le soin, dans le contexte de la crise sanitaire liée au COVID :

- de déterminer, si nécessaire, un lieu de réunion de l'assemblée délibérante différent de celui du siège du syndicat
- et d'organiser, le cas échéant, les réunions du comité syndical en visioconférence.

Les modalités d'organisation des réunions en visioconférence alors définies sont les suivantes :

- Les modalités de connexion à la salle de réunion en visioconférence sont transmises aux membres titulaires et suppléants du comité syndical en amont de celle-ci et au plus tard le jour de la réunion.
- Chaque participant est identifié en début de réunion lors de l'appel nominal auquel procède le Président.
- Les débats seront enregistrés afin de permettre l'établissement du procès-verbal de la réunion, soumis ensuite à l'approbation du comité syndical.
- Les scrutins s'effectueront sur appel nominal. Les résultats de vote seront annoncés par le Président.

Il est proposé au Comité syndical de généraliser la possibilité de recourir à la visioconférence pour la tenue des réunions de cette assemblée, selon les modalités rappelées ci-dessus, complétées des dispositions suivantes :

- Les réunions du comité syndical peuvent se tenir entièrement ou partiellement par visioconférence : le public est accueilli au siège du syndicat mixte du Haras pendant ces réunions.
- Le quorum est apprécié en fonction de la présence des délégués connectés à la réunion en visioconférence.
- Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte le point de l'ordre du jour à une séance ultérieure, qui ne peut se tenir par visioconférence.

\*\*\*\*\*

*Agnès ALLIO indique que cette délibération est inspirée de celle prise lors de la crise sanitaire avec des modalités similaires. A chaque réunion sont proposées aux participants une salle de réunion virtuelle avec un lien de connexion et une autre, physique au Haras. Elle ajoute qu'aucun vote ne pourra se faire à bulletin secret sur ce type de réunion.*

\*\*\*\*\*

LE COMITE, après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-11-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont ;

Article 1 : **APPROUVE** les modalités d'organisation des réunions du comité syndical en visioconférence telles que décrites ci-dessus.

Article 2 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour recourir à la visioconférence selon les modalités décrites ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **3. COMPTE DE GESTION 2022**

Le Comité syndical a approuvé le compte de gestion 2022 par délibération du 6 février 2023. Celui-ci comporte une erreur matérielle qu'il convient de corriger. Il y a lieu de rapporter la délibération précitée et de procéder à une nouvelle approbation du compte de gestion 2022.

Le compte de gestion du Syndicat mixte du Haras national d'Hennebont, établi par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'année 2022, est soumis à l'examen des membres du Comité.

Le résultat de clôture est identique à celui du compte administratif, à savoir : **+ 282 165.45 €**

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte de gestion 2022.

\*\*\*\*\*

*LE PRESIDENT afin d'expliquer le dysfonctionnement qui l'amène à représenter ces documents budgétaires donne lecture du mail reçu par Carole TILLY, Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources de Lorient Agglomération. Il indique qu'elle présente ses excuses au nom de ses services pour les aléas sur les documents relatifs au vote du Budget. Elle décrit dans son mail un certain nombre de facteurs, comme le changement du logiciel comptable en fin d'année qui n'a pas permis d'inclure les derniers flux financiers. Des montants ont dû être corrigés sans pour autant modifier l'équilibre budgétaire. Un autre facteur a été identifié, celui de l'indisponibilité de certains agents qui a impacté le travail de contrôle.*

\*\*\*\*\*

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,  
Vu la délibération du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a approuvé le compte de gestion 2022,

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération du Comité syndical en date du 6 février 2023 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Municipal.

Article 2 : **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Comité syndical a approuvé le compte administratif 2022 par délibération du 6 février 2023. Celui-ci comporte une erreur matérielle qu'il convient de corriger. Il y a lieu de rapporter la délibération précitée et de procéder à une nouvelle approbation du compte administratif 2022.

Les résultats du compte administratif du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont pour l'exercice 2022 sont ainsi soumis pour approbation au Comité.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Président sur le compte administratif pour l'exercice 2022,

**LE COMITE**, après en avoir délibéré,  
(*Le Président s'étant retiré au moment du vote*)

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,  
**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2022,  
**Vu** la délibération du 6 février 2023 par lequel le Comité syndical a approuvé le compte administratif 2022,

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération du 6 février 2023 relative à l'approbation du compte administratif 2022.

Article 2 : **APPROUVE** le compte administratif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2022, fixant :

- Le montant définitif des recettes réalisées à 1 417 230,80 €
- Celui des dépenses effectuées à 1 135 065,35 €

SOIT UN RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE **+ 282 165.45 €**

**ARRETE LE PRESENT COMPTE DE L'EXERCICE A DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-CINQ EUROS QUARANTE-CINQ CENTIMES**

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 5 voix pour et une abstention.  
Abstention : Fabrice LEBRETON*

#### **5. AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Après l'arrêté des comptes, l'assemblée délibérante procède à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Consécutivement aux erreurs matérielles relevées dans les comptes de gestion et administratif 2022 initialement approuvés par le Comité syndical par délibérations du 6 février 2023, il y a également lieu de procéder de nouveau à l'affectation du résultat 2022.

Le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont, approuvé par délibération du 11 avril 2023, présentant un excédent de fonctionnement de + 244 374.19 € et un excédent de la section d'investissement de 37 791,26 € plus des Restes à réaliser au 31/12 de 40 530,47 €, il est proposé au Comité l'affectation des résultats suivante :

- Report en R002 : 244 374,19 €
- Report en R001 : 37 791,26 €

\*\*\*\*\*

**LE PRESIDENT** indique qu'il y a un certain nombre d'éléments politiques et stratégiques qui n'ont pas été totalement établis, notamment sur les investissements de l'Ecurie 7. Ce qui amènera l'établissement à prendre une décision modificative certainement au mois de juin.

\*\*\*\*\*

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du 6 février 2023 par laquelle le comité syndical a décidé l'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2022,

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2022.

Article 2 : **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire du compte administratif 2022 en report à nouveau créateur au compte 002 pour l'intégralité de son montant, soit 244 374,19 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité avec 6 voix pour et une abstention.**  
**Abstention : Fabrice LEBRETON**

## **6. BUDGET PRIMITIF 2023 - APPROBATION**

Par délibérations du 6 février 2023, le Comité syndical a approuvé les comptes administratifs et de gestion 2022. Il a par ailleurs, procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé et approuvé le Budget Primitif 2023.

Les comptes de gestion et administratif 2022 alors approuvés comportaient des erreurs matérielles. Les délibérations du 6 février 2023 relatives à ces comptes ainsi que celle relative à la reprise du résultat de fonctionnement sont rapportées et le Comité syndical est invité à procéder à une nouvelle approbation des comptes de gestion et administratif 2022 ainsi qu'à une nouvelle affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Il y a lieu de procéder également, en conséquence, à une nouvelle approbation du Budget Primitif de l'exercice 2023.

Le Budget Primitif 2023 présenté dans le détail au Comité Syndical s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 415 000 €

dont en Investissement : ..... 355 000 €  
et en Fonctionnement : ..... 1 060 000 €

\*\*\*\*\*

**LE PRESIDENT** précise que le budget primitif a été modifié sur le niveau d'emprunt. En effet, le montant prévisionnel de l'emprunt a été réajusté de 50 000 euros à 90 000 euros. Il souligne que cet emprunt sera souscrit si nécessaire, sachant que le Syndicat mixte n'a jusqu'à présent pas eu besoin de souscrire à ce type d'emprunt.

**Fabrice LEBRETON** demande si l'investissement de l'Ecurie 7 se fera bien à part.

**LE PRESIDENT** confirme que ce sera inscrit dans une décision modificative.

*D'autres éléments pourraient entrer en compte dans cette décision modificative notamment l'intégration au sein des effectifs équités du Syndicat Mixte des deux chevaux territoriaux actuellement propriété de la ville.*

*Il s'agirait d'un impact en fonctionnement, l'acquisition des chevaux étant déjà prévue au budget initial.*

*Il conclut en précisant qu'il faut traduire tous ces éléments en projet clair avec des plannings d'utilisation de chevaux, les compétences du personnel et une perspective financière.*

\*\*\*\*\*

Le COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a approuvé le BP 2023,

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a approuvé le Budget Primitif 2023.

Article 2 : **APPROUVE** le budget primitif 2023 du syndicat mixte, voté par nature pour la durée du mandat dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M14 des communes de 3 500 à moins de 10 000 habitants, qui s'équilibre en prévision de dépenses et de recettes à la somme globale de 1 415 000 €.

Article 3 : **DECIDE** d'adopter les équilibres par sections et par chapitres.

Article 4 : **DECIDE** la mise en recouvrement des contributions financières des collectivités membres nécessaires à son équilibre.

Les contributions financières 2023 des collectivités membres qui en résultent sont les suivantes :

• Région Bretagne =	225 000 €
• Département du Morbihan =	125 000 €
• Lorient Agglomération =	225 000 €
• Commune d'Hennebont =	60 000 €

**TOTAL : 635 000 €**

Article 5 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder aux mandatements des dépenses dans la limite des crédits prévus au budget.

*Délibération adoptée à l'unanimité avec 6 voix pour et une abstention.*

*Abstention : Fabrice LEBRETON*

## 7. ECHANGES ET QUESTIONS DIVERSES :

*LE PRESIDENT informe les membres qu'il a reçu le 5 avril 2023 avec Jean-Marc BEAUMIER et Anne JEHANNO, Arnaud LECUYER, Vice-président en charge de l'Agriculture à la Région Bretagne, accompagné de Gaëlle LE STRADIC. Lors de cette réunion, LE PRESIDENT précise qu'il représentait l'Agglomération, et Anne JEHANNO le Département.*

*Outre la visite du Haras, il a été évoqué la participation de la Région sur le long terme sur le fonctionnement et les investissements. Il en est sorti qu'un Comité de Site ou Comité des financeurs devait être organisé.*

*Gaëlle LE STRADIC explique avoir déjà évoqué, lors de comités syndicaux, un questionnement autour du financement de la réhabilitation de l'Ecurie 7, avec notamment le portage juridique par offre de concours qui posait problème. Elle avait indiqué alors que ce financement pourrait se faire via l'enveloppe « Bien vivre » de la Région Bretagne. Cela sous-entendait un accord sur le territoire pour que ce soit pris sur la part de Lorient Agglomération. La Région est prête à poursuivre les investissements. Sur le fonctionnement, la Région interroge sa participation sur l'ensemble des dispositifs, à l'aune de ce qu'ils sont devenus et au vu du contexte budgétaire. La Région a été présente de manière assez conséquente sur le site du Haras. Elle ajoute qu'il y a un autre Haras à Lamballe qui n'a pas les mêmes caractéristiques, mais qu'il faut prendre en compte dans la question de la participation de la Région au fonctionnement. Actuellement, cette participation est prise sur le volet Agriculture pour 125 000 euros et sur le volet Tourisme pour 100 000 euros pour le Haras d'Hennebont. Elle ajoute que pour le Haras de Lamballe la participation de la Région est moindre et qu'un rééquilibrage est souhaité.*

*La Région ne pourra pas maintenir le niveau de participation en investissement et en fonctionnement. Arnaud LECUYER a proposé lors de la rencontre du 5 avril de baisser la participation en fonctionnement pour l'aligner sur celle du Département, soit 125 000 euros, ce qui représente une baisse de 100 000 euros. Cette diminution se fera de façon progressive sur deux ans. Les statuts ne le permettent pas pour le moment d'où la discussion nécessaire entre les différents financeurs.*

*Fabrice LEBRETON demande si cette baisse de participation de la Région induit une augmentation du montant de participation des autres financeurs.*

*LE PRESIDENT répond que si les statuts étaient modifiés, il faudrait revoir les projets. La question est très simple : est-ce que le Syndicat mixte est en fin de cycle ? Il y a eu au Haras de la reproduction pendant 140 ans et puis l'Etat s'est désengagé. Il y avait un souci de gestion des ressources humaines avec un modèle économique qui ne fonctionnait pas. Cap Lorient a alors investi dans le maintien de l'écurie d'honneur avec le projet de visites touristiques. Le Syndicat mixte du Haras d'Hennebont a été créé pour sauvegarder et entretenir le site. Il a fait la preuve de sa capacité de gestion du site. En complément, une délégation de service public confiée à la SELLOR offre un panel d'activités.*

*Et puis, s'est posée la question des plans nationaux de l'Etat visant à se séparer de certains patrimoines bâtis et du personnel, jugés trop onéreux. Pour le site d'Hennebont, le personnel était plus âgé avec moins de reclassement possible que pour le site de Lamballe. Lors des discussions avec l'Etat, Lamballe a exigé l'euro symbolique, contrairement à Hennebont qui a demandé quelles sommes minimums pouvaient être versées. L'Agglomération a alors listé ses investissements pour le Haras d'Hennebont afin qu'ils soient pris en compte dans la négociation d'acquisition. Après discussion avec les Haras Nationaux et la ville d'Hennebont, l'évaluation des domaines est de 5,4 millions d'euros pour le site. Avec les déductions, 750 milles euros ont finalement été demandés, cette somme a été divisée par deux : l'Agglomération s'est portée acquéreur du Haras et de ses 21 hectares et la ville d'Hennebont, de l'Abbaye de la joie et de ses 2 hectares*

*En termes de gouvernance, entre 2016 et 2020, des comités de site se sont tenus avec les Présidents de la Région, du Département, de l'Agglomération et le Maire de la ville d'Hennebont qui ont déterminé trois axes : Culture-Tourisme, Sport et le Cheval dans toutes ses formes d'utilité.*

*Aujourd'hui, la question est de savoir comment on maintient les équilibres financiers, et qu'est-ce qu'il reste à faire en termes d'investissement. Il y a des solutions comme trouver des équilibres budgétaires pour donner du sens et un intérêt général et public :*

- *Culture-Tourisme avec la Halle équestre avec 120 spectacles par an, on passe de 350 spectateurs à 700 avec une Délégation de service public,*
- *Sport : avec les équipements sportifs mis à disposition de 18 clubs, et 30 week-ends réservés pour l'année,*
- *Cheval territorial : poursuite des projets comme le centre de médiation par l'équi-thérapie tout en étudiant l'intérêt économique.*

*LE PRESIDENT conclut que l'essentiel est que les 4 collectivités s'entendent sur le projet, et qu'il soit dimensionné et rythmé en fonction de chacun.*

*Gaëlle LE STRADIC confirme qu'au vu des contraintes budgétaires, il y a une interrogation de la Région sur son partenariat avec le Syndicat mixte du haras d'Hennebont. Elle ajoute que la Région depuis la création du Syndicat mixte la Région a participé à des financements conséquents comme pour la Halle. Elle rappelle que le Département au départ avait négocié une participation moindre que la Région et de l'Agglomération.*

*Stéphane LOHEZIC fait part de sa surprise que la clé de répartition actée en 2019 soit déjà débattue.*

*LE PRESIDENT explique qu'en 2019 un montant forfaitaire a été arrêté ce qui entraîne pour le Haras chaque année des moyens financiers diminués de 2% à 3%.*

*Laurent DUVAL se dit assez étonné de ne pas avoir été convié le 5 avril étant donné qu'il représente l'Agglomération. Il pense qu'en tant que Président, André HARTEREAU ne pouvait pas représenter l'Agglomération.*

*Laurent DUVAL estime qu'au vu de l'importance du sujet de cette réunion, elle aurait dû réunir l'ensemble des financeurs avec la représentation de l'Agglomération et de la ville. Il ajoute avoir croisé Arnaud LECUYER lors du salon de l'agriculture à Paris et qu'ils avaient convenu de l'intérêt de se réunir en comité des financeurs. Il comprend l'étonnement de Stéphane LOHEZIC, mais depuis 2019 il y a eu des élections. Il ajoute qu'il pense nécessaire de revoir les dossiers et les niveaux de participation même de l'Agglomération. Il y a en effet des choses qui fonctionnent, mais il a émis des réserves sur le financement du dossier Sport. Il ajoute qu'il faut se donner une vraie ligne en se concentrant sur ce qu'on fait bien. Il dit qu'il n'y a pas de visibilité, on essaie de toucher à tout. Il estime qu'il faut se concentrer sur les spectacles.*

*LE PRESIDENT rappelle que le 5 avril ce n'était pas une réunion du comité mais une visite du Haras d'Arnaud LECUYER.*

*Laurent DUVAL souligne que le Département était présent et demande pourquoi l'Agglomération n'a pas été conviée.*

*LE PRESIDENT répond qu'Anne JEHANNO était présente en tant que vice-présidente du Département.*

*Lydie LE PABIC signale qu'elle a été conviée à cette réunion au titre de l'Agglomération, mais n'était pas disponible.*

*Laurent DUVAL rétorque ne pas avoir été invité.*

*Agnès ALLIO précise qu'André HARTEREAU est bien désigné par l'Agglomération et la représente.*

*Laurent DUVAL considère que le Président ne peut être juge et partie. Il explique avoir des discussions avec Fabrice LOHER, et avec d'autres élus sur les suites à donner au dossier du Syndicat mixte du Haras. Il pense qu'André HARTEREAU n'est pas au courant de leurs niveaux de discussion.*

*LE PRESIDENT indique avoir aussi des relations directes avec Fabrice LOHER. Il explique que la rencontre du 5 avril est intervenue à la demande de la Région afin qu'Arnaud LECUYER visite le site du Haras. Ainsi au cours de la visite, ils ont pu échanger sur certaines problématiques.*

*Gaëlle LE STRADIC ajoute qu'Arnaud LECUYER a été très intéressé par la visite du Haras et en a profité pour échanger sur les perspectives qu'il souhaitait donner sur la participation régionale.*

*LE PRESIDENT indique que les portages financiers des projets du Haras sont maintenant compliqués du fait de leurs transversalités qui impliquent de solliciter les différents vice-présidents du Tourisme, du Sport, de l'Agriculture...*

*Claudine CORPART rebondit sur les propos de Laurent DUVAL en indiquant qu'il est nécessaire de garder une stabilité sur plusieurs axes. En effet, le spectacle vivant est le plus coûteux et ne vit que de subvention publique. Un spectacle même avec 400 spectateurs ne rembourse jamais le prix*



*d'un spectacle. Si on ne garde que quelques chevaux et que sur une petite période de l'année, que fait-on du reste du site ? D'où l'intérêt sportif avec le développement notamment du cross, et la présence à l'année de chevaux sur le site. Si on se cantonne au spectacle il n'y a plus qu'une petite partie du site qui fonctionne. En gardant des chevaux lourds à l'année, il faut leur trouver un travail, des missions d'où la nécessité des réflexions autour du Cheval utile. On ne peut pas maintenir un patrimoine génétique seulement pour faire joli dans les box. L'intérêt est de réfléchir à ce qu'on peut faire de ces chevaux. Ils peuvent herser les carrières, tirer les charrettes avec en parallèle l'école de formation des chevaux. Pour que ce site vive, il doit vivre de sa diversité autour du cheval. La lisibilité des projets doit se faire autour du cheval.*

*Laurent DUVAL partage les propos de Claudine CORPART, mais souligne que le coût est problématique et demande si ce modèle doit perdurer. Il ajoute qu'il faut se demander s'il doit toujours y avoir des chevaux sur site. S'il n'y avait que des spectacles, cela ne le dérangerait pas.*

*Claudine CORPART indique que cela ne résoudrait pas la question du coût.*

*Laurent DUVAL ajoute qu'il connaît bien le coût de la culture.*

*LE PRESIDENT fait remarquer que les 600 cavaliers qui ont réservé 30 week-ends sont bien contents de trouver un site comme le Haras, étant donné que leurs centres équestres ne disposent pas des installations adaptées aux compétitions.*

*Laurent DUVAL demande si ces événements ne peuvent pas être portés par des structures privées. Il fait ensuite référence à un concours d'attelage organisé à Languidic et non à Hennebont.*

*LE PRESIDENT explique que l'Association a en effet préféré organiser son concours à Languidic du fait de la gratuité.*

*Laurent DUVAL rajoute que d'autres organisations de concours vont se faire à Languidic. Il s'interroge aussi sur les équipements publics collectifs du Haras qu'il estime trop chers pour des associations.*

*LE PRESIDENT rappelle que le Haras n'a pas le monopole de l'organisation des concours.*

*Laurent DUVAL réplique que compte-tenu du budget du Haras, il souhaiterait que les associations trouvent des équipements financièrement accessibles.*

*LE PRESIDENT conclut qu'un débat politique aura lieu et que chacun devra assumer.*

*Fabrice LEBRETON demande s'il peut avoir le tableau de participation des collectivités pour la restauration de l'écurie 7.*

*Bénédicte LE GUELLAUT répond que sur 4 ans seraient versés : 487 000 pour l'Agglomération et la Région, 271 000 Département et 80 000 la ville d'Hennebont.*

*LE PRESIDENT indique que s'agissant des bâtiments en bordure de route, une étude est en cours par Morbihan Habitat pour envisager une réhabilitation de cet ensemble en logements sociaux.*

*LE PRESIDENT informe les membres que le prochain Comité syndical se réunira au mois de juin, après le Comité de site du mois de mai.*